

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 089-218900694-20240412-018_2024-DE

S'LO

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHAILLEY

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 12 avril 2024
Afférent au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	11 + 2	L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril, le Conseil Municipal de la commune de Chailley, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Fontaine, sous la présidence de M. Philippe GUINET-BAUDIN, Maire Etaient présents : Mrs Hervé CYGANKO, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, (Adjoints), Mrs Patrice DOYEN, Claude MARGUENAT, Alain GORNEAU, Philippe FERLET, Hubert JOSSIER Mmes Ismérie BRUNAT, Laurence RENVOYE, Viviane ROUSSEL, Absents excusés : Mme Marie-France DAGUIN, pourvoir à M. S. Boquant M. Jonathan THYRIOT, pourvoir à M. Ferlet Mme Nathalie LAMBERT Absents non excusés : Secrétaire de séance : Hubert JOSSIER
DATE DE CONVOCATION			
02/04/2024			
Date d'envoi au contrôle de légalité :			
15 AVR. 2024			
N° d'ordre de la délibération			
018_2024			

Suite à la présentation faite par le Maire, le conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement, dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

- 1) Donne acte de la présentation faire du compte administratif, qui peut se résumer ainsi :

	Recettes	Dépenses	Résultat
Investissement	60 795.89	40 285.30	20 510.59
Fonctionnement	124 519.10	72 062.54	52 456.56
Résultat	185 314.99	112 347.84	72 967.15

- 2) Prend acte du résultat cumulé à fin 2023:

	Résultats à fin 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat à fin2023	Résultat cumulé
Investissement	544 271.43		20 510.59	564 782.02
Fonctionnement	-49 298.31		52 456.56	3 158.25
Résultat	494 973.12		72 967.15	567 940.27

- 3) Considérant qu'il n'y a pas de reste à réaliser

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget communal 2023

Vu, fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire
Philippe GUINET-BAUDIN

